



Aide juridictionnelle: avocat postulant et avocat plaidant

Par **bibellule**, le **21/02/2010** à **12:03**

Bonjour,

J'ai un avocat plaidant et un avocat postulant, j'ai obtenue l'aide juridictionnelle totale, est-ce normal de devoir régler des honoraires exorbitants à mon avocat plaidant ???

Merci bien

Par **Marion2**, le **21/02/2010** à **18:23**

Bonjour,

Merci de bien vouloir être un peu plus explicite...

CDT

Par **bibellule**, le **22/02/2010** à **21:59**

Bonjour Marion et merci beaucoup de vous intéresser à mon cas.

Pour compléter mon message précédent, je vous donne les éléments suivants:

J'ai habité dans le Loiret pendant de nombreuses années où j'avais un avocat. En 2005, je suis revenue vivre dans les Hautes-Pyrénées, j'ai donc pris un avocat dans le Sud-Ouest. Comme les affaires en cours étaient dans le Loiret mon avocat a dû prendre un postulant là-bas.

Je suis sous aide juridictionnelle totale je pensais que celle-ci comprenait les frais de mes 2 avocats. Seulement j'ai déjà payé une première fois à mon avocat du sud 350€ une autre fois une somme dont je ne me rappelle plus le montant au mois de novembre 950€ et là que toutes mes affaires sont réglées je viens de recevoir une facture de 2300€.

Est-ce normal? Quel recours puis-je avoir pour ne pas avoir à régler cette facture?

Surtout que cette somme correspond à 2 mois de salaire.

L'aide juridictionnelle totale ne peut-elle pas comprendre les honoraires des 2 avocats?

Merci de vos réponses